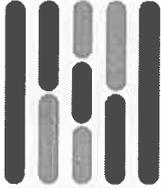


REPUBLIQUE FRANCAISE



Ville du Neubourg

Arrêté modificatif n° 2
de l'arrêté n° 2021-ADM-313
portant règlement du cimetière

Le maire de la ville de LE NEUBOURG,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2213-7 et suivants, L2223-1 et suivants, R2213-1-1 et suivants et R2223-1 et suivants, relatifs à la réglementation des cimetières et des opérations funéraires,

Vu le code pénal, notamment les articles 225-17 et 225-18 relatifs au respect dû aux défunts ainsi que l'article R.610-5 relatif au non-respect d'un règlement,

Vu le Code civil et notamment son article 16-1-1,

Considérant que le maire est en charge de la surveillance du cimetière communal et assure la police des funérailles et des cimetières,

Considérant qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et de la décence dans le cimetière,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté municipal n° 2021-ADM-313 est modifié comme suit :

CHAPITRE I – AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Article 1 – Désignation du cimetière et site cinéraire

Accès : voir article 58 circulation des véhicules

La circulation en voiture dans le cimetière est accordée aux personnes âgées et à mobilité réduite. L'accès est possible, par le chemin Saint Célerin, le jeudi de 9 h à 17 h.

Le reste de l'article est inchangé.

Article 2 : Publication et Affichage

Le présent arrêté prendra effet à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet de l'Eure et de sa publication sur le site www.leneubourg.fr. La directrice générale des services de la Mairie et les agents de police municipale sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'application du présent règlement.

Article 3 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Le Neubourg, le 19 juin 2025.

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN

